BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2241

81 – TARN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ALBI

Ventes et cessions

818 223 703 RCS Albi.
VIMA.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 26000.00 EUR.
Adresse : 1 - 3, Rue des Pasteliers, 81000 Albi.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : SAS OPALIE, société par actions simplifiée au capital de 93.080 euros, siège social : 1-3 rue des Pasteliers 81000 Albi, rcs Albi 819 632 803. VIMA, société par actions simplifiée au capital de 26.000 euros, siège social : 1-3 rue des Pasteliers 81000 Albi, rcs Albi 818 223 703. Avis de projet de fusion. Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29/06/2022, les sociétés SAS OPALIE et VIMA ont établi un projet de fusion par absorption de la société VIMA par la société SAS OPALIE, à qui la société VIMA apporterait la totalité de son actif, évalué à 93.080 euros, contre la prise en charge de la totalité de son passif, évalué à 26.185,15 euros, soit un apport net de 66.894,85 euros. En rémunération de cet apport, 66.894 actions nouvelles de 1 euro de valeur nominale chacune entièrement libérées, seraient créées, par la société SAS OPALIE, à titre d'augmentation de son capital de 66.894 euros et attribuées à l'associée unique de la société VIMA, à raison de 1 action de la société absorbante pour 2,57 actions de la société absorbée. Si la société absorbée est, au jour de la réalisation de la fusion, encore propriétaire des 26.000 actions de la société absorbante, ces actions seront annulées par réduction du capital social de la société absorbante d'un montant correspondant à la valeur nominale des 26.000 actions soit d'une somme de 93.080 euros, afin d'annuler ces 93.080 actions. Le capital social de de la société SAS OPALIE serait ainsi à l'issue de l'opération ramenée de 159.974 euros à 66.894 euros. Toutes opérations effectuées par la société VIMA depuis le 01/01/2022 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société SAS OPALIE. Ledit projet a été établi sous la condition suspensive de son approbation par l'associée unique de la société absorbante et par son approbation par l'associée unique de la société absorbée. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé en date du 11/07/2022 au greffe du tribunal de commerce d'Albi pour la société SAS OPALIE et pour la société VIMA. Pour avis.